

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2020 À 18H.

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un du mois de janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (12) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LATTARD-PRUVOT Agnès, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Absent (1) : COMBET François.

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 19 décembre 2019 et du conseil municipal du 14 janvier 2020.

M. Le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au FDEC pour l'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse.

VOTE : 12 pour
Ce point sera traité après le point II

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DE L'ETUDE DE RISQUES PIZ (PLAN D'INDEXATION EN Z DES RISQUES D'ORIGINES NATURELLES)

Suite à la présentation faite lors du dernier conseil, Philippe GIRARD rappelle que l'étude des risques naturels (inondation, crues, glissements de terrains, chutes de blocs...) a montré qu'il n'y avait pas d'impact majeur au niveau de l'enveloppe urbaine (sauf une petite zone aux Perrelles)

La carte des risques établie sera superposée à la carte du zonage délimitant ainsi les zones constructibles, certaines avec recommandations ou prescriptions.

Claude BERARD souligne le problème de l'évacuation des eaux usées au niveau des hameaux, sensibles aux glissements de terrain. L'étude a proscrit le recours à l'infiltration, qui est également très préjudiciable à l'état des routes desservant ces secteurs de la commune. Il

serait peut être utile à l'avenir de prévoir de petites stations macrophytes pour remédier à ces problèmes.

Il souhaite faire la déclaration suivante avant de passer à l'approbation du PIZ.

Je vote contre l'étude proposée des risques "PIZ" pour les raisons suivantes :

- depuis quelques années de nombreuses études ont déjà été réalisées en matière d'évaluations des risques naturels sur le territoire de notre commune.

- Etudes géologiques pour installer l'œuvre "L'AURA"(ROCHETAILLÉE)
- Etudes RTM pour sols instables après la chute de blocs du secteur de Rochetaillée (zone du SAROUX-REPLAT et GD CHATELARD)
- Etude par la SFRTF lors de l'implantation de l'autoroute (cône du FAY)
- Diverses études sur les affluents, cours d'eau du GLANDON et de l'ARC (loi sur l'eau)

Pour les autres secteurs de la commune l'étude PIZ est anecdotique.

- le coût élevé de cette étude de 9 000 € n'a pour but que de répondre au seul besoin administratif de la loi "NOTRE" afin de compléter le dossier PLU.

Sans aide de l'Etat cette somme vient une fois de plus grever notre budget communal.

M. Le Maire rappelle que l'étude PIZ est obligatoire en Savoie. Malgré toutes les études citées qui ont été reprises dans la démarche, celles-ci n'excluaient pas l'étude de risques.

VOTE pour approuver l'étude des risques PIZ : 1 contre (C. BERARD), 11 pour.

II. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PREVENTION ET MAINTENANCE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE VEOLIA

Après l'installation de la station d'épuration (STEP), la société EPURE nous assistait pour la maintenance du dé-grilleur et des pompes de relevage de la STEP et du groupe scolaire.

Il s'avère que ce prestataire n'est pas sur place, et qu'il serait souhaitable d'établir un contrat de maintenance et aussi de prévention pour ces installations.

Véolia a été contacté pour faire un diagnostic et un contrôle des installations électriques de la STEP. Un chiffrage a été demandé pour l'astreinte et le dépannage en 48h, il sera donné lors d'un prochain conseil.

Le conseil donne un accord de principe pour la mise en place d'un contrat avec Véolia

III. DEMANDE DE SUBVENTION

Gérard BORDON signale qu'une tondeuse débroussailluse a été essayée au printemps et qu'elle a donné entière satisfaction. Son coût est de 2 950 € ht.

Il propose de faire une demande de subvention auprès du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) si une acquisition est envisagée.

VOTE : 12 pour

IV. QUESTIONS DIVERSES

- une administrée demande à la commune une subvention pour l'association Régul'matous (association d'utilité publique) qui stérilise les chats errants.

La commune a déjà versé une subvention l'an dernier, il est aussi un devoir de veiller à la non-prolifération des animaux, des solutions existent (stérilisation ou contraception).

- nous avons reçu une demande d'aide pour la commune ardéchoise du TEIL qui a subi un grave tremblement de terre le 11 novembre dernier. Nous nous rapprocherons de la commune pour en connaître les besoins.

- la Sénatrice et la Députée de la Savoie ont laissé un message de soutien aux familles endeuillées suite à l'accident de la route survenu le 12 janvier dernier.

- le 24 janvier à 20 h30 : une conférence sur le changement climatique en Maurienne animée par Martin MENEGOZ est proposée à St Jean de Maurienne

- le 28 janvier à l'ESAT de St Avre : tous les élus sont invités aux vœux de la 4C

- le 28 janvier : débat d'orientation budgétaire du SPM

- le 31 janvier à St Etienne de Cuines, le SPM propose un spectacle "John et les Nonnes" par la compagnie de cirque musical et burlesque Un de ces 4.

- Yves MORVAN fait part de la présence de planches de literie dans un container sur le parking de Marsillet.

- Emilie SORNET signale des travaux devant Intermarché : la 4C a mandaté l'entreprise JAMEN pour installer des plots empêchant le stationnement des poids lourds sur les trottoirs de la zone d'activités.

- Claude BERARD ajoute que l'entreprise a été retenue également pour réparer le mur du cimetière et créer un puits perdu route de la Mairie pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.

- Gérard BORDON indique qu'ELECTRA a équipé en leds la rue de l'Abreuvoir et la rue du Chaney. Une subvention a été demandée au FDEC pour ces travaux.

- Intervention de Claude BERARD :

- Le vent a causé des dégâts au niveau du groupe scolaire et du centre équestre arrachant des tôles. L'entreprise GIGUET a été contactée sans réponse à ce jour pour faire jouer la garantie décennale.

- Des bois ont été déposés sur une portion de la plateforme de retournement au Mont-d'En-Haut empêchant le passage de la saleuse.

En fait ce terrain n'est pas communal, après discussion avec le propriétaire le bois a été mis en retrait. Il faudra régulariser cette parcelle à l'avenir.

- Concernant les aménagements de sécurité (chicanes en bois) :

La société AEM avait établi un devis en juin dernier (20 832 € avec le balisage), les structures devaient être installées en juillet.

Une convention a dû être passée avec le Département, suite à la visite de M. GARESIO avant de pouvoir effectuer les travaux en décembre.

Lors d'une dernière visite il s'est avéré que notre signalétique n'était pas adaptée. De nouveaux panneaux doivent être posés portant le devis à 30 000 €.

La séance est levée à 21h